

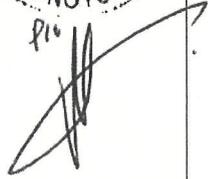


ANNEXE N° 1
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ACEF RIVES DE PARIS & CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL
COMPIEGNE-NOYON & LA CASDEN
ANNEE CONCERNEE : 2023

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF RIVES DE PARIS & de la CASDEN » est complété comme suit :
L'ACEF RIVES DE PARIS & la CASDEN se sont engagées à verser une aide financière de **DEUX MILLE EUROS (1000 € ACEF / 1000 € CASDEN)** pour la journée QVT du mois de Juin 2023.

Article 2 : Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 2 Octobre 2023 en deux exemplaires originaux
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »)

Pour LE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL COMPIEGNE-NOYON	Pour l'ACEF RIVES DE PARIS	Pour la CASDEN
 Mme Catherine LATGER Directrice 	 M. Marc SAUVAT Président 	Mr Serge BRUZI Directeur Général Adjoint

